



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 29 novembre 2024

Date d'affichage sur le site internet de la commune :

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre, à 20 heures et 30 minutes le Conseil municipal de Saint-Aubin, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Maire,
Monsieur Serge BLIN, Madame Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire,
Monsieur Zaïme ALI-BELHADJ, Monsieur Pascal AMBROISE, Madame Pascale BEAUCHENE, Madame Dominique GUILLAN, Monsieur Rémi JEANNOT, Monsieur Benoit JULIENNE, Madame Marie-France LAUNET, Monsieur Claude PREVOST, conseillers municipaux

Etaient absents excusés représentés :

Monsieur Valentin BLOT, par Madame Pascale BEAUCHENE,
Madame Sophie CAMPISCIANO, par Madame Marie-France LAUNET
Madame Martine MONTARON par Madame Françoise BALTHAZARD
Madame Sandrine MOURET par Monsieur Pierre-Alexandre MOURET

Secrétaire de séance :

Monsieur Benoit JULIENNE

Administration :

Madame Anne-Gaëlle BIRON

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Pouvoir : 4

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20241203-2024_12_58-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

OBJET : Acquisition d'un camion benne avec bras de levage pour les services techniques**Rapporteur : Claude PREVOST**

Le camion benne utilisé par le service technique de la Mairie est très usagé, doit faire l'objet de travaux pour le prochain contrôle technique en juin 2025, aussi doit-il être changé. Il date de 2003, acheté d'occasion en 2011 et totalise plus de 101 000 km.

Les besoins du service technique pour l'acquisition d'un nouveau camion benne ont été définis, en tenant compte de nos spécificités.

Une recherche très complète des modèles disponibles pouvant satisfaire les fonctionnalités requises a été effectuée et une demande de devis a été faite auprès d'une centrale d'achat.

L'UGAP, après étude de notre demande et des éléments techniques et fonctionnels, nous a indiqué qu'elle n'avait qu'un équipement qui pouvait nous convenir.

En particulier la préconisation inclue un véhicule thermique (diesel) car avec une motorisation électrique, la puissance nécessaire pour assurer le fonctionnement du camion et de l'équipement n'impliquerait un volume de batteries totalement disproportionné.

La proposition de l'UGAP d'un montant de 74 684,02 € HT soit 89 510.82 € TTC est adaptée aux besoins définis pour les services techniques de la commune, le choix de passer par une centrale d'achat nationale permet de bénéficier de tarifs négociés sans avoir à établir une consultation directe par la commune et moins attrayante pour les vendeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** le Code des marchés publics,**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27/11 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L-2122-22 du code des collectivités territoriales 2021,**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du camion benne du service technique,**CONSIDÉRANT** le devis proposé par l'UGAP,

Entendu l'exposé, à la majorité des voix exprimées avec 1 voix contre (V. BLOT) e 2 abstentions (F. BALTHAZARD et P. BEAUCHENE).

Après avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'acquisition, auprès de l'UGAP, d'un véhicule IVECO DAILY avec benne et bras de levage, afin de remplacer le camion benne du service technique.
- **DIT** que le montant prévisionnel de l'acquisition est de 74 684,02 € HT, soit 89 510,82 € TTC
- **AUTORISE** le maire à signer le bon de commande pour cette acquisition ainsi que tous documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20241203-2024_12_58-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

➤ **DIT** que la dépense est prévue au Budget.



Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 3 décembre 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20241203-2024_12_58-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024